

Compte rendu du Conseil Municipal
Réunion du 10 décembre 2012 à 20h00

Convocation en date du 26 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix décembre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille SCHURCH.

Présents : Mmes COLAZZO Ginette, COSTA Chantale, SCHURCH Mireille,
MARAIS Michelle
Ms AUBERT Jean-Pierre, SIMONNET Jacques, TINDILLERE Alain, MARAIS
Eric, PEROCHE Daniel, AMOSSÉ Bernard (à partir de la délibération 47-2012),
PENTHIER Thierry, GUICHON Jacky,

Absents : BUVAT Carole, REGERAT Sophie

Pouvoirs : AMOSSÉ Bernard pour SCHURCH Mireille

Secrétaire de séance : PENTHIER Thierry

41-2012- Chèques à l'encaissement

Madame le Maire propose 3 chèques à l'encaissement :

- BNP PARIBAS (ERDF) de 220.20 euros
- GROUPEAMA pour 418.28 euros (solde du dégât des eaux)
- Crédit Mutuel pour 600 euros

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 12

voix contre :

abstention :

- *Autorisent l'encaissement des trois chèques cités ci-dessus*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a participé au concours organisé par le Comité Olympique et Sportif du Département "Challenge de la commune la plus Sportive 2012" et s'est vue attribuer un prix de 600 euros.

Le conseil municipal souhaite remercier les associations USLL, Amicale Laïque, Club Loisirs et détente, Amitié Nature (section escalade et volley), ADELL (Trail) qui organisent tout au long de l'année des animations sportives sur le territoire de la commune et ainsi valorisent le dynamisme de la commune.

La remise du prix aura lieu à la Maison des Loisirs lundi 17 décembre à 18h30.

42-2012- Annulation de titres

Madame le Maire propose d'annuler deux titres de recette qui ne peuvent être recouvrables dû à l'insolvabilité des débiteurs.

Il s'agit de titres de cantine pour un montant total de 16.23 euros de 2008.

Après en avoir délibéré

Le membres du Conseil Municipal par

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

- *Annulent le titre R-44-15 de 13.43 euros et le titre R-512367-23 de 2.80 euros.*

43-2012- Utilisation des crédits du compte 022 "dépenses imprévues"

Madame le Maire rend compte de l'utilisation des crédits portées sur la ligne comptable 022 de 3 000 euros comme suit :

- c/ 60621 : + 500 euros
- c/ 60632 : + 200 euros
- c/ 6067 : + 500 euros

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 12

voix contre :

abstention :

- *valide l'utilisation des crédits du compte 022 comme indiqués ci-dessus.*

44-2012 - Transferts de crédits

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à un transfert de crédits du chapitre 012 (charges du personnel) au chapitre 011 (charges à caractère général) suite aux dépenses de fonctionnement générées par l'ouverture de la classe maternelle.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :*

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- *autorisent Mme l Maire à procéder aux transferts de crédits suivants :*

chapitre 012 :

c/ 6413 : - 8700 euros

c/ 6451 : - 3100 euros

c/ 6453 : -1900 euros

Chapitre 011 :

C/ 60623 : + 2000 euros

C/ 61521 : + 1500 euros

C/ 61522 : + 2400 euros

C/ 61523 : + 2500 euros

C/ 6228 : + 400 euros

C/ 6238 : + 1000 euros

C/ 6247 : + 500 euros

C/ 6251 : + 500 euros

C/ 6262 : + 500 euros

C/ 60632 : + 700 euros

C/ 6067 : + 400 euros

C/ 60622 + 500 euros

C/ 60621 : + 800 euros

45-2012 Crédits supplémentaires

Madame le Maire explique la nécessité d'ouvrir une ligne de crédit au compte 73925 pour régler la part du Fond de Péréquation InterCommunale (FPIC) de 2012.

Elle indique que la commune perçoit à hauteur de 2 578 euros le FPIC, mais doit procéder à un reversement.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :*

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- *autorisent les crédits supplémentaires comme suit :*

- o *c/ 73925 : + 616 euros (dépenses)*

- c/ 73111 : + 616 euros (recettes)

46-2012 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF

La commune de Lignerolles soutient le secteur de la petite enfance et de la jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF de l'Allier à travers le financement de l'action suivante :

- accueil de loisirs de la commune de Lignerolles

Afin de poursuivre la dynamique engagée en faveur des actions enfance et jeunesse sur le territoire, et après un bilan satisfaisant du dernier CEJ, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le renouvellement d'un nouveau contrat Enfance et Jeunesse 2012-2015.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- *autorisent Mme le Maire à signer le contrat Enfance et Jeunesse deuxième génération avec la CAF de l'Allier pour la période du 01/01/12 au 31/12/15 (voir annexe).*

Madame le Maire rend compte de quelques données intéressantes pour la commune.

A savoir :

Nombre d'enfants en 2011

- entre 0 et 2 ans : 26
- entre 3 et 5 ans : 26
- entre 6 et 11 ans : 42
- entre 11 et 17 ans : 30

47-2012 Bail emphytéotique Parcelle ZH73 (en partie)

Le CSA (Conservatoire des Sites de l'Allier) a été chargé par la Préfecture de l'Allier de la gestion des zones Natura 2000 Gorges du Cher pour 1 200 hectares. Cette gestion implique des activités d'animations, de promotions et de restaurations du milieu naturel.

En partant du constat que les zones de "bois" prédominent sur les zones de "prairie" alors qu'autrefois il était constaté l'inverse, le CSA souhaite restaurer ces zones afin de préserver la faune, la flore et la biodiversité du milieu. Pour ce faire, un chantier peut être mis en œuvre par le CSA sur une partie de la parcelle communale ZH73 en dessous du village de la Viale pour une superficie de 2.04 hectare.

Madame le Maire propose de réaliser un bail emphytéotique sur 20 ans.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- *décident d'autoriser Mme le Maire à signer un bail emphytéotique de 20 ans au profit du CSA de l'Allier sur une partie de 2.04 hectares, de la parcelle ZH73.*

48-2012 Compétence communautaire facultative pour la gestion d'une fourrière pour véhicules

Madame le Maire présente la délibération n°12610 de la CAM en séance du 26 septembre 2012 concernant la prise en charge par la CAM de la compétence "gestion d'une fourrière pour véhicules".

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- *donnent un avis favorable à la compétence prise par la CAM pour la gestion d'une fourrière pour véhicules.*

-

49-2012 Budget 2012 : fournitures scolaires

Madame le Maire présente l'évolution des crédits alloués à l'école primaire pour son fonctionnement en matière de fournitures scolaires depuis 2008 :

| Année | Enveloppe (en euro) | Nombre d'enfants | Montant/enft (en €) |
|--------------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 2012 | 2 500 | 28 | 89.29 |
| 2011 | 2 500 | 29 | 86.21 |
| 2010 | 2 500 | 32 | 78.12 |
| 2009 | 2 000 | 32 | 62.50 |
| 2008 | 2 000 | 39 | 51.28 |

Madame le Maire indique que les dépenses en matière de fournitures scolaires des communes voisines sont entre 24.50 euros/enfant et 50 euros/enfants en primaire.

Il est souligné les efforts importants de la commune de Lignerolles au regard des autres collectivités afin d'équiper au mieux les élèves.

Compte tenu de l'évolution des effectifs et afin de faciliter la gestion des achats du Directeur de l'école, Mme le Maire propose d'appliquer la même méthode que la plupart des collectivités, c'est à dire, fixer un montant par enfant en primaire et enfant en maternelle.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'allouer 50 euros par enfant de primaire et 70 euros par enfants en maternelle au titre des fournitures scolaires (c/6067) du budget 2013.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- *fixent la somme de 50 euros/enfant du primaire et 70 euros/enfant de maternelle pour le calcul de la ligne "fournitures scolaires" du BP 2013.*
- *Calculent les crédits de 2013 comme suit :*
 - o *28 enfants section maternelle x 70 euros = 1 960 euros*
 - o *21 enfants section primaire x 50 euros = 1 050 euros*
 - o *l'enveloppe 2013 des fournitures scolaires est de 3 010 euros.*

50-2012 Enquête publique Barrage de Rochebut - demande de concession

Madame le Maire explique qu'EDF a renouvelé sa demande de concession et d'exploitation de la chute de Teillet-Argenty sur le Cher. Cette demande fait actuellement l'objet d'une enquête publique.

Elle sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur Simonnet souligne qu'EDF respecte les volontés des fédérations de pêche ainsi que des clubs nautiques. Le Conseil Municipal est attaché à ce que l'exploitant reste une société publique.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- *émettent un avis favorable à l'exploitation des chutes de Teillet-Argenty sur la Cher par la Sté EDF.*

Informations

- **Repas des aînés** : le conseil municipal félicite Mme et M. Colazzo ainsi que Mme et M. Marais et M. Aubert pour la mise en place parfaite de la salle pour le repas des aînés.

53 convives ont passé un agréable moment, le service et le repas assurés par M. Desseuve a reçu de bons échos. La remise des colis aura lieu mercredi 12 de 10h à 12h et samedi 15 décembre de 10h à 12h en mairie pour les personnes n'ayant pas souhaité assister au repas.

- **Bulletin Municipal** : Linda Petit, agent d'accueil a bien avancé sur la maquette qui sera reprise par Typocentre et présentée au conseil avant les fêtes de fin d'année. La distribution est programmée pour fin janvier. Le Conseil Municipal félicite la commission Communication pour son travail ainsi que Linda Petit.
- **Puits des Agrôles** : le puits d'ornement commandé n'a pas donné satisfaction. Il sera détruit. Messieurs Marais et Colazzo se sont portés volontaires pour le réaliser au printemps.
- **Parvis de la Mairie** : La réception du chantier aura lieu jeudi 13 décembre à 11h avec la Sté Colas.
- **Ateliers de la Gare** : Alain Tindillère a indiqué qu'il avait mis en place un gros chantier de rangement des ateliers municipaux situés à la Gare avec les 2 agents des Services Techniques.
- **Période hivernale** : une attention particulière est demandée lors des prochaines chutes de neige en direction des personnes âgées vivant seules.

Fin de la séance : 21h30